Bailleul sur Thérain, le 09 décembre 2024

 Madame, Monsieur,

Dans le cadre du développement de ses actions, le comité Oise de Sport Adapté, en lien étroit avec le Comité Oise de Bowling et le Bowling de Saint Maximin organise une matinée Bowling le :

**Le Jeudi 30 Janvier 2025**

 **au BOWLING de SAINT MAXIMIN (565 Rue Louis Saint Just)**

Une session d'échauffement démarrera la matinée vers 10h30-45. Nous vous invitons à nous rejoindre dès 10h pour équiper les sportifs des chaussures.

Suivront deux parties de 40min environ chacune. Les sportifs seront en équipes de 3 joueurs (triplette), que vous devrez constituer au préalable lors de votre inscription. Les barres latérales seront présentes sur chacune des 28 pistes que nous avons à disposition.

 Dans ce sens, la journée sera limité à 3 joueurs par piste donc 84 participants.

Des rampes, des boules légères et des pinces seront à la disposition des sportifs pour pouvoir pratiquer dans les meilleures conditions.

Pour votre informations, nous demanderons au bowling de limiter les perturbations sensorielles (les jeux de lumière et la musique seront limités et réduit au maximum).

A l'issue des deux parties, un classement sera mis en place. Un classement adulte et un classement Jeunes. Les trois premières équipes jeunes et les trois premières équipes adultes et jeunes se verront remettre une coupe et monteront sur le podium. L'ensemble des sportifs repartira comme toujours avec un goodies à l'effigie du comité départemental. La fin de l'activité est prévue à 12h15 avec une remise des prix clôturant la manifestation à 12h30.

Pour les structures désirant se restaurer sur place, il y aura possibilités de sortir vos pique nique de vos sac pour vous restaurer dans les locaux du bowling.

**Du au coût de la manifestation, exceptionnellement, un droit de participation de 2euros par sportif est demandé pour les licenciés.** Un droit d’inscription de 10 euros est demandés pour les non-licenciés**,** à régler par chèque ou virement avant la manifestation. Afin d’obtenir une licence découverte ou annuelle, les personnes non-licenciées devront OBLIGATOIREMENT VENIR EN POSSESSION D’UN CERTIFICAT MEDICAL.

Le chèque doit être libellé à l’ordre du **CDSA 60**.

Ou virement sur le compte du CDSA : IBAN : FR76 1870 6000 0025 5822 0013 280

Un reçu vous sera fourni le 30 janvier 2025 si vous en faites la demande.

Veuillez trouver ci-joint une feuille d’inscription à renvoyer, avec le chèque ou virement de participation, **avant le vendredi 17 janvier 2024 à 17h :**

**Par mail à :** **alice.masson@sportadapte.fr** **/** **florian.hazard@sportadapte.fr**

Souhaitant votre présence à cette manifestation, nous vous prions de recevoir nos meilleurs sentiments sportifs.

Comité Départemental Sport Adapté de l’Oise

Responsable de l’organisation

***Matinée Bowling***

Jeudi 30 Janvier 2025 de 10h à 12h30

Nom de l’établissement :

Adresse et téléphone/fax :

Adresse mail :

Nom et coordonnées du responsable :

Public (cocher la case correspondante) : Jeune de 6 à 21 ans : Adulte (au delà de 21 ans) :

Nombre de participants : Nombre d’accompagnateurs :

*Liste des participants :*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| NOM et PRENOM | N° de licence | Date de naissance | Pointure |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**INSCRIPTION (à faire prioritairement par mail) : places limitées, les dossiers seront traités selon leur date de réception.**

**Par courrier : Comité de l’Oise de Sport Adapté 52 Bis Rue du Général de Gaulle – 60930 BAILLEUL / THERAIN**

**Par Email :** alice.masson@sportadapte.fr / florian.hazard@sportadapte.fr

AUTORISATION DE L’EXPLOITATION DE L’IMAGE DU LICENCIE SUR TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION :

MR MME (barrer la mention inutile)

…………………………………………………… ne consens pas à être photographié(e) dans le cadre de la journée « Bowling » du 30 janvier, mise en place par le comité départemental Oise de sport adapté.

Signature du sportif : signature du tuteur

 ou de son représentant légal :